

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION

1 - PRÉSENTATION

EOP'S est un organisme de formation professionnelle et également un cabinet d'Expert-Conseil en Emballage & Conditionnement dont le siège social est établi 8 bis rue Gabriel Voisin 51100 REIMS.

Numéro de déclaration d'activité de formation : 21 51 01224 51

Sarl EOP'S au capital de 110 000 €

N° de siret : 437 921 323 00048 / N° APE : 7022Z

N° TVA : FR 55 437 921 323

Contact : formations@eops.fr / contact@eops.fr

Téléphone : 03 26 47 30 84

2 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente et de participation (ci-après les «CGV») s'appliquent à l'offre de formations EOP'S relatives à des commandes passées auprès de EOP'S par tout client professionnel (ci-après « le Client »). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'EOP'S, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait qu'EOP'S ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

3 - TARIFS

Formations inter-Entreprises

Tous les tarifs sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Les tarifs comprennent les frais d'enseignements (cours et support pédagogique) ainsi que les pauses et le repas du midi pour les journées pleines. Les repas du midi, pris en commun avec l'intervenant, font partie intégrante de la formation.

Formation intra-Entreprise

EOP'S adressera une proposition commerciale et financière. Sauf disposition contraire dans la proposition d'EOP'S, un acompte de 30 % du coût total de la formation sera versé par le Client.

4 - INSCRIPTION / DOCUMENTS

Inscription

Pour qu'une demande d'inscription soit prise en compte, le Client doit impérativement renvoyer le bulletin d'inscription signé revêtu du cachet de l'Entreprise par email. A réception de l'inscription, EOP'S adressera un accusé de réception au Client.

En cas règlement par un OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement et à minima le numéro de dossier attribué par l'OPCO doit être communiqué avant la formation.

Convention

Pour chaque action de formation une convention de formation simplifiée établie selon les textes en vigueur du Code du travail est adressée et sera à renvoyer signée revêtu du cachet de l'entreprise à EOP'S par email ou par courrier.

Convocation

Une convocation précisant les modalités pratiques (lieu, horaires, plan d'accès) est adressée trois semaines avant le début de la formation.

Attestations

Une attestation individuelle de formation est remise au participant à l'issue de la formation.

EOP'S adresse également les copies de l'attestation de présence et l'évaluation de la formation au Responsable de Formation.

5 - CONDITIONS D'ANNULATION / REPORT

La date de formation est fixée par EOP'S et acceptée par le Client lors de l'inscription.

Toute annulation ou report doit faire l'objet d'un écrit auprès d'EOP'S pour être pris en compte.

Annulation ou report à l'initiative du Client

En cas d'annulation ou de report tardif par le Client (formation inter et intra-entreprise), EOP'S se réserve le droit de facturer au Client, à titre de dédommagement, une somme forfaitaire déterminée comme suit :

- À moins de 10 jours de la date de formation : 50% du montant HT de la session

- À moins de 3 jours avant la date de formation : 100 % du montant HT de la session

Remplacement d'un participant

EOP'S offre la possibilité de remplacer, sans frais, un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Ce changement doit être notifié à EOP'S par écrit avant le début de la formation.

Annulation ou report à l'initiative d'EOP'S

EOP'S se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation dans la mesure où celle-ci ne pourrait pas se dérouler dans des conditions pédagogiques optimales et en cas de force majeure sans que le Client puisse prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

*Force majeure : maladie ou accident du formateur, les grèves, les conflits sociaux internes du Client, les catastrophes naturels, l'interruption des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'EOP'S.

6 - FACTURE/ PAIEMENT

Facture

La facture est établie à l'issue de la formation.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par EOP'S au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à EOP'S au premier jour de la formation, EOP'S se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Paieement

Sauf convention contraire, Le paiement de la formation est à effectuer par virement ou chèque, comptant et sans escompte à l'ordre de EOP'S. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

Pour un OPCO, l'entreprise restera en tout état de cause responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de son mandataire dont il est solidaire.

7 - RESPONSABILITÉ D'EOP'S

La responsabilité d'EOP'S ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à EOP'S. La responsabilité d'EOP'S est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité d'EOP'S est plafonnée au montant du prix payé par le Client. En aucun cas, la responsabilité de EOP'S ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

8 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EOP'S est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par EOP'S pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive d'EOP'S. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès d'EOP'S. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, EOP'S demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

9 - COMMUNICATION

Le Client accepte d'être cité par EOP'S comme client de ses offres de services. EOP'S peut mentionner le nom du Client et son logo dans ses listes de références à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

10 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à EOP'S sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par email à EOP'S.

11 - DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le client et EOP'S à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Reims.

EOP'S

☎ 03 26 47 30 84 / formations@eops.fr

www.eops.fr